



Journal des anthropologues
Association française des anthropologues

90-91 | 2002
Monnaies : pluralités – contradictions

Le sexe de la monnaie

The Social Construction of a Gendered Dimension of Money

Isabelle Guerin



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/jda/2272>

DOI : 10.4000/jda.2272

ISSN : 2114-2203

Éditeur

Association française des anthropologues

Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 2002

Pagination : 213-230

ISSN : 1156-0428

Référence électronique

Isabelle Guerin, « Le sexe de la monnaie », *Journal des anthropologues* [En ligne], 90-91 | 2002, mis en ligne le 01 décembre 2002, consulté le 02 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/jda/2272> ; DOI : 10.4000/jda.2272

Ce document a été généré automatiquement le 2 mai 2019.

Journal des anthropologues

Le sexe de la monnaie

The Social Construction of a Gendered Dimension of Money

Isabelle Guerin

- 1 Nulle société ne semble échapper à la question suivante : celle de la place des femmes au sein des sphères monétaire et marchande. Ont-elles le droit d'acheter et de vendre, et qu'ont-elles le droit d'acheter et de vendre ? Est-ce compatible avec leurs obligations familiales et avec l'idée que l'on se fait de la « féminité » ? Ont-elles le droit d'exercer une activité rémunérée et peut-on envisager de rémunérer les activités liées à leurs obligations en tant que femmes, mères, épouses ? Si oui, ont-elles le droit de disposer de leurs revenus et ne sont-elles pas sommées de l'employer à certains usages ?
- 2 La réponse à ces différentes questions est infiniment variée, que ce soit sous la forme de règles formelles et de textes de lois ou de normes d'usage ainsi que de conventions en vigueur intériorisées par tous, obligations moins formalisées mais non moins prégnantes. Il est certain qu'au total, l'accès des femmes aux sphères monétaire et marchande est souvent limité et que l'histoire de l'oppression féminine s'est largement nourrie de cette limitation. Au-delà de ce point commun, on ne peut que constater l'extrême diversité des règles et en conclure à leur caractère fondamentalement arbitraire. Cette diversité est indissociable de normes plus générales régissant les relations entre hommes et femmes : la division des espaces, l'accès à la propriété, les structures familiales, etc. Notre but n'est pas de proposer une explication. Beaucoup plus modestement, et en nous appuyant sur quelques exemples, nous cherchons à souligner le caractère arbitraire et relatif de cette construction.
- 3 Notre hypothèse est donc la suivante : la monnaie comporte une dimension sexuée qui est le fruit d'une **construction sociale**. Ce marquage sexué concerne l'**accès** à la monnaie ; le passé et le présent sont jalonnés d'exemples de cloisonnements d'accès, plus ou moins explicites, selon le sexe. Il concerne également son **usage**. Seule une approche **anthropologique** et **institutionnaliste** de la monnaie peut rendre compte de cette dimension sexuée et lui donner une certaine intelligibilité. L'approche anthropologique suggère l'hypothèse suivante : la monnaie n'a pas été créée pour faciliter les échanges, son origine s'enracine dans le paiement des obligations. Elle n'est donc qu'un support

parmi d'autres de **relations financières**, celles-ci étant entendues au sens large comme l'ensemble des relations de dettes et de créances régulant les rapports sociaux. Elle permet de comptabiliser les dettes, de les payer, mais pas nécessairement de mettre fin aux liens qui en découlent. Contrairement à ce que postule une conception instrumentale de la monnaie, elle ne dissout pas les relations de droits et d'obligations : celles-ci restent premières. La monnaie doit alors être comprise comme une **institution sociale** fondamentale, au sens d'un ensemble de règles et de conventions durables et établies. Ces règles émanent de l'autorité émettrice. Ce sont également des règles d'accès et d'usage renvoyant à la délimitation des sphères marchande, non marchande, monétaire et non monétaire et cet ensemble de règles participe à la définition de l'appartenance sociale de chacun, dont l'appartenance de sexe (§ I). Deux exemples vont illustrer notre propos. Le premier, tiré du Sénégal, montre à quel point la distinction marchand/non-marchand est arbitraire, de même que l'opposition entre comportements « affectifs » et comportements « intéressés » qui lui est généralement associée, tout en étant à forte connotation sexuée (§ II). Le second, emprunté aux Etats-Unis et à la Grande-Bretagne, met en évidence combien l'usage de la monnaie relève de considérations sociales, et combien les vertus neutralisantes de la monnaie ne sont qu'une illusion : quand bien même hommes et femmes disposent a priori du même droit d'accès à la monnaie et du même droit d'usage, on observe des pratiques de différenciation qui peuvent s'interpréter comme un moyen de préserver la division sexuée des rôles (§ III).

I. Une approche anthropologique et institutionnaliste de la monnaie

La monnaie : entre mode de paiement des obligations et instrument de liberté et d'émancipation

- 4 L'histoire et l'anthropologie nous enseignent que historiquement ce sont les instruments monétaires qui autorisaient l'actualisation et la reproduction des hiérarchies sociales et des statuts sociaux, notamment entre hommes et femmes : l'usage de monnaies spécifiques – le terme « paléomonnaie » est employé pour désigner ce commencement des pratiques monétaires (Servet, 1984) – permettait à chacun, en fonction de son sexe et de son rang, de remplir ses obligations. Ce cloisonnement des usages permettait également d'établir officiellement la division sexuée des rôles et de l'accès au pouvoir¹. Bien souvent, les femmes en étaient exclues : elle étaient pourtant au cœur de leur circulation, en particulier au travers des compensations matrimoniales, mais sans guère avoir de prise sur les échanges (Rivallain, 1994). Certains travaux toutefois nuancent ce constat, en insistant sur le pouvoir, même relatif, dont les femmes disposent par le contrôle qu'elles exercent sur la production de quelques-uns de ces biens précieux faisant office de paléomonnaies. Annie Weiner (1983) montre que dans divers contextes sociaux certains objets d'une grande importance sociale et culturelle circulent sous le contrôle des femmes. Du fait de leur valeur d'usage dérisoire, ces objets sont passés inaperçus aux yeux de la plupart des anthropologues (elle cite par exemple les bottes de feuilles de bananiers découpées en lanières), alors qu'ils jouent un rôle décisif dans les mécanismes de reproduction sociale, par exemple lors des cérémonies mortuaires. C'est ce que montre également Philippe Rospabé (1999) à propos de la société Melpa de Papouasie en Nouvelle-Guinée : jusqu'au début du XX^e siècle, les femmes disposaient d'une mainmise

sur la production des porcs, or ces derniers représentaient alors l'un des principaux biens précieux employé pour déterminer le prestige des « grands hommes ».

- 5 L'homogénéisation des instruments monétaires s'inscrit précisément dans un vaste mouvement visant à abolir les relations hiérarchiques et statutaires. En tant qu'équivalent général et universel, l'instrument monétaire est supposé permettre de comptabiliser toutes les relations et de les soustraire ainsi à l'arbitraire ; en tant qu'instrument homogène, sans aucune différenciation apparente, il est supposé ne pas interférer dans la relation. La monnaie apparaît ainsi comme ce qui rompt la relation de dette entre deux personnes : elle suspendrait les identités et les statuts, elle serait la garantie de la liberté et de l'anonymat de l'échange. Nul ne songe à nier les vertus émancipatrices de la monétarisation, que Simmel a particulièrement bien mis en évidence à propos du féodalisme : en créant un environnement où les dettes sont remboursables, la monnaie offre l'espoir aux débiteurs de s'affranchir des liens de dépendance. Force est de constater toutefois les limites de cette approche fonctionnaliste de la monnaie. Certes, le lien marchand aplanit en partie les relations de dépendance et les fait évoluer. Mais il les masque aussi et finalement ne les abolit pas complètement. Concevoir la monnaie comme un instrument ouvrant la voie à la liberté est avant tout le fruit d'une vision normative – celle de la pensée dite moderne, qui émerge dans les sociétés industrielles à partir du XVII^e siècle, mêlant rationalisme scientifique et progrès technique, reconnaissance des libertés personnelles, émergence de l'individu et construction des États de droit.

La construction sociale des sphères marchande et monétaire

- 6 Quand bien même on cherche à faire de la monnaie un équivalent général à usage universel, tout ne s'achète pas (sphère marchande) et tout n'est pas compensable par de la monnaie (sphère monétaire). Qu'un bien ou un service soit susceptible d'être échangé sur la base d'un prix requiert trois conditions. Il importe tout d'abord que le bien ou service échangé soit **commensurable**, au sens de mesurable et de comptabilisable. Il importe ensuite que le bien soit **aliénable**, c'est-à-dire que sa transmission d'une personne à une autre soit autorisée. Il importe enfin que cette transmission soit **compensable** par de la monnaie.
- 7 Comment ces trois conditions sont-elles définies ? S'impose en premier lieu une contrainte d'ordre pratique. Ainsi la question de la commensurabilité pose problème pour les biens naturels (comment mesurer l'air que les personnes respirent ?) ou collectifs (comment mesurer les consommations personnelles pour un bien collectif comme l'éclairage ?). De surcroît, pour qu'un bien soit marchand, il est nécessaire que soit **pensable** et considéré comme **légitime** le fait que ce bien ou ce service soit commensurable, aliénable, et compensable par de la monnaie. Cette délimitation n'est pas définie a priori, elle est encore moins universelle. Elle est propre à chaque société, et ce construit social résulte de considérations à la fois culturelles et politiques. On peut parler **d'appropriation monétaire** pour rendre compte de ce processus dialectique entre contraintes collectives et pratiques individuelles.
- 8 « Rien ne résiste à cette alchimie, pas même les os des saints », écrivait Marx à propos du processus de marchandisation et de ce qu'il qualifiait de « fétichisme de la marchandise » (Marx, 1963 : 409 sq.). Même si l'actualité semble lui donner en partie raison, il reste que chaque société définit des normes visant à limiter l'ordre du monétaire et du marchand². Il est banal de constater que la frontière entre ce qui est vendable et ce qui ne

l'est pas évolue dans une discussion permanente. La mise en place de comités d'éthique visant à délimiter les frontières des activités médicales et biologiques susceptibles d'être commercialisées sont une illustration récente de cette construction socio-politique du « marché », de même que l'émergence de fonds éthiques et autres stratégies de marketing utilisant l'éthique comme valeur ajoutée.

- 9 La définition de la sphère marchande ne s'arrête pas là : un même bien ou service peut être autorisé à pénétrer la sphère marchande, non pas en fonction de ses caractéristiques propres, mais en fonction des **caractéristiques de son détenteur**. Certains groupes sociaux sont exclus de certains types d'échanges, et cette restriction concerne souvent les femmes. On sait à quel point les rôles attribués aux hommes et aux femmes varient selon les contextes culturels et historiques. L'accès à la sphère marchande fait vraisemblablement partie des domaines où les idées relatives au rôle des femmes sont les plus contrastées. Dans la plupart des sociétés hindoues et arabes, on dit qu'un commerce tenu par une femme est une « *abomination* » ; les femmes s'abstiennent de vendre mais aussi d'acheter (Boserup, 1983 ; Papanek & Schwede, 1988). En Haute-Egypte, on dit que les femmes ne doivent ni toucher de la monnaie, ni en parler, « *même si elles sont revêtues d'or* » (Hoodfar, 1988). Dans certaines régions du Maroc jusque dans les années 1980, qu'une femme vende ou achète était « *une atteinte à sa dignité et à Dieu* » (Maher, 1981 : 124). En revanche dans d'autres régions africaines, en particulier en Afrique de l'Ouest, ainsi que dans la plupart des pays d'Asie du Sud-Est, on abandonne aux femmes une grande partie du commerce, qu'il s'agisse d'acheter ou de vendre. Au-delà de l'accès, il arrive que certains services ou activités soient exclus de la sphère marchande à partir du moment où ils sont exécutés par des femmes. Comment justifier que les travaux dits « domestiques » ne soient ni comptabilisés, ni rémunérés, et donc exclus de la sphère marchande ? Comment expliquer, par exemple en France, que le travail effectué par les épouses d'agriculteurs ou de commerçants n'ait fait l'objet, jusqu'à une période très récente, d'aucune reconnaissance officielle ? Pour le féminisme d'inspiration marxiste, l'explication ne fait pas de doute³ : la nature des services n'est pas un argument valable, puisqu'on trouve ces mêmes services dans la sphère marchande ; n'est pas davantage convaincant l'argument de la nature des personnes qui fournissent ce service, puisque la même femme est rémunérée dès lors qu'elle effectue ce service dans un autre ménage ; seule la **subordination féminine** peut expliquer ce cloisonnement entre relations marchandes et relations de réciprocité.
- 10 Enfin, un dernier facteur potentiel de délimitation de la sphère marchande est possible : celui des **espaces d'échanges**. Il est d'usage d'opposer relations marchandes et relations de réciprocité, les premières se déroulant dans un espace public et neutre, les secondes étant limitées à la famille et à la socialité de proximité. Ce cloisonnement, nous l'avons vu à l'instant, peut être interprété en termes de subordination féminine. Un autre point de vue est toutefois possible : le cloisonnement viserait à préserver les relations affectives de considérations intéressées et égoïstes. Les deux univers seraient séparés, « *de peur d'une perversion réciproque* » (Godbout & Caillé, 1992 : 230). D'un côté, biens et services doivent pouvoir circuler sans avoir à craindre des déviations dues aux impondérables des relations personnelles, de l'autre, les liens affectifs ne doivent pas être corrompus par des considérations marchandes. A l'encontre de telles idéalizations d'une neutralité des relations homme/femme, cette délimitation est tout à fait arbitraire. Dans de nombreux pays, et singulièrement en Afrique de l'Ouest, l'imbrication entre relations de parenté, d'amitié et relations marchandes n'est pas du tout incongrue⁴.

II. La construction sociale de la sphère marchande. Exemple sénégalais⁵

- 11 Depuis quelques décennies, on observe que les Sénégalaises sont de plus en plus nombreuses à mener des activités génératrices de revenus⁶ et surtout à souhaiter régulariser ce qui n'était jusque-là que ponctuel. Certes, dans un contexte de crise aiguë, elles n'ont guère le choix. Mais c'est aussi parce qu'elles sont animées d'une volonté d'autonomie et de distanciation à l'égard de leurs obligations. Il n'y a pas rupture : les mécanismes de sanction sociale sont tels que c'est inconcevable. Cela n'est de toute façon pas souhaitable puisque ces mêmes obligations occupent une fonction de premier ordre en matière de protection. Seuls des **compromis** sont envisageables : la manipulation des règles de parenté et le rôle des cérémonies familiales dans leurs activités commerciales peuvent s'interpréter ainsi.
- 12 La famille, restreinte ou élargie, est partie prenante des trajectoires entrepreneuriales des femmes. Bien au-delà de coups de main ponctuels et mesurables, c'est surtout un soutien d'ordre immatériel que procure l'entourage familial : relations, savoir-faire, mémoire, accès à l'information, au crédit et enfin connaissance des « règles » du milieu. Dans un contexte où la concurrence obéit souvent à une forte hiérarchie qui combine appartenance de rang et réputation, ce type de soutien est décisif. Quant à celles qui se lancent dans l'import-export avec le Mali, la Mauritanie, la Gambie, Las Palmas, La Mecque ou encore l'Europe, rares sont celles qui ne profitent pas de quelque soutien : une « tante » demeurant là-bas qui offre l'hébergement et se charge de l'achat ou de la vente, une « sœur » hôtesse de l'air ou un « frère » coursier à l'aéroport ou au port qui obtient des rabais sur le transport, un « cousin » dans l'administration, la police ou les douanes qui transforme le commerce illégal en la légalité la plus totale, ou tout au moins qui limite le coût de la prédation. « Frères », « sœurs », « tantes » et « cousins » sont toutefois des termes d'une très grande flexibilité. Ce sont parfois moins les liens de sang ou d'alliance qui comptent que l'aptitude à faire valoir une parenté, voire à s'en construire une. Se construire une parenté fait partie intégrante des stratégies commerciales et les commerçantes établissent leurs relations à partir d'un jeu permanent autour de la parenté. Transformer un fournisseur ou un client potentiel en parent autorise une inscription de la relation dans le temps⁷. Arguer d'un lien de parenté, plus ou moins fictif, permet d'amadouer un fournisseur. Au contraire, dénier tout lien de parenté autorise le refus de vendre à crédit.
- 13 Le déroulement des cérémonies familiales est une autre facette de cette forme d'appropriation monétaire. On observe que ces réceptions sont des lieux naturels de marchandages intenses et qu'elles deviennent une occasion privilégiée de démarrage ou de renforcement d'une dynamique entrepreneuriale. Les femmes notent scrupuleusement ce qu'elles ont donné à cette occasion et parlent de ces réunions en termes de « banques » et d'« investissements ». Gare à celle qui se dérobe à ses engagements : il en va évidemment de son honneur et de sa réputation... mais également de son commerce. Bon nombre de femmes profitent de l'événement et de la fameuse règle de démultiplication des dons/contre-dons pour accumuler un capital à investir⁸. Certaines cérémonies s'apparentent ainsi à de véritables *potlachs* dignes de ceux décrits par Mauss. Dénoncée régulièrement par les pouvoirs publics et par les hommes, cette rivalité ostentatoire semble en voie d'apaisement, en particulier dans les milieux modestes. Soucieuses de

limiter les « gaspillages », les femmes s'entendent pour fixer des règles. Elles délimitent ainsi le cercle des « invitées », ce qui exclut les opportunistes, permet de mieux comptabiliser et de ne pas donner « pour rien » ; elles ne veulent pas prendre de risques en « investissant à fonds perdus ». Elles définissent également la surenchère : celle-ci est la même pour toutes (c'est-à-dire que la valeur du contre-don est fixée, par exemple, à cinq, sept ou dix fois le montant du don initial). Enfin, la somme ainsi collectée est destinée en partie à financer leurs activités commerciales, soit pour en démarrer une, soit pour renflouer des activités préexistantes.

- 14 D'aucuns pourront conclure que les femmes mélangent tout et sont incapables de dissocier relations affectives et marchandes. D'aucuns verront aussi dans ces pratiques le signe d'une « surmonétarisation » et d'une « surmarchandisation » des relations sociales, et les symptômes d'une dégénérescence d'ordre éthique puisque désormais tous les moyens sont bons pour survivre⁹. Notre réponse est autre, en témoigne par exemple la rigueur avec laquelle les femmes hiérarchisent et cloisonnent leurs revenus et leur épargne. Si l'usage de la monnaie dépasse les frontières auxquelles l'observateur occidental est habitué, cet usage n'en obéit pas moins à des règles strictes et les pratiques traduisent avant tout une forme différente d'usage et d'appropriation de l'instrument monétaire.

III. Homogénéisation monétaire versus pratiques de différenciation

- 15 Simmel, comme bien d'autres, notamment Marx ou encore Weber, ont décrit avec force et précision comment l'usage de la monnaie, en mesurant toute chose à une seule aune, abolit hiérarchies et privilèges statutaires, mais aussi dissout les liens sociaux et fonde une société basée sur le calcul et la rationalité froide. Une analyse fine des pratiques monétaires conteste ce caractère impersonnel et anonyme de la monnaie : quel que soit le contexte, on observe que les personnes assignent différentes significations aux instruments comme aux flux monétaires, séparent les usages, créant ainsi des monnaies personnalisées, et ces pratiques de distinction sont indissociables des relations sociales dans lesquelles elles sont impliquées. L'hypothèse d'une monnaie unique et à usage universel n'est qu'un idéal-type : dans la réalité, il existe une pluralité de monnaies « spécifiques » (*special monies*), pour reprendre l'expression de Viviana Zelizer (1994) et chaque monnaie est façonnée par des facteurs culturels, sociaux ou politiques qui la rendent qualitativement distincte.

Les monnaies multiples

- 16 A travers la description des pratiques budgétaires familiales des familles américaines au cours du XIX^e siècle, Zelizer montre combien l'évolution des relations entre hommes et femmes au sein de l'espace privé-domestique, et particulièrement de leurs rapports de pouvoir, n'est intelligible qu'à la lumière de leurs relations monétaires et financières. La monétarisation remet en question les conceptions usuelles de l'intimité. L'essor de la consommation, qui accompagne la monétarisation, contribue à redéfinir les identités personnelles. Et surtout, la dépendance croissante vis-à-vis de la sphère monétaire conduit à redéfinir les relations familiales en soulevant diverses questions : comment utiliser et distribuer le budget familial ? Quel membre de la famille va être désigné

comme la personne compétente pour gérer, contrôler et dépenser ce budget ? Dans quelle mesure les revenus de chacun sont-ils propriété commune ? Combien donner à l'épouse et aux enfants lorsqu'ils ne mènent pas d'activité rémunérée et pour quel usage ? Quels montants réserver aux « extras », à la charité, aux loisirs, à l'épargne ? Les familles se voient confrontées à une véritable redéfinition de leurs comportements et de leurs relations économiques. Dès lors, il devient essentiel d'imaginer des techniques de différenciation et de « marquage social » (*earmarking*) permettant à chacun de conserver une certaine autonomie. Or la généralisation de la monétarisation s'accompagne d'une volonté de l'Etat d'homogénéiser et d'uniformiser la monnaie en supprimant tous les instruments monétaires locaux en vigueur à l'époque. On assiste donc à un double mouvement – d'un côté monétarisation, de l'autre uniformisation monétaire –, qui menace la personnalisation des relations et les hiérarchies préexistantes. Seuls les **cloisonnements** monétaires et le **marquage** des instruments de paiement permettent de pallier les risques d'une neutralisation des rapports sociaux. Cette différenciation s'exprime très simplement par une localisation physique distincte, à travers l'usage de boîtes ou d'enveloppes, à travers des lieux d'épargne distincts (caisses d'épargne, associations de prêt, sociétés d'aide mutuelle, etc.). Cette différenciation s'exprime demême en termes de non fongibilité : tous les flux monétaires, aussi identiques soient-ils en apparence, ne peuvent être voués aux mêmes usages. Sont ainsi distingués revenus du travail, de la propriété ou de l'héritage et parmi les revenus du travail, sont également distingués ceux du père, de la mère et des enfants lorsqu'il y en a (Zelizer, 1994 : 200 sq.). L'appréciation subjective des salaires féminins que l'on observe aujourd'hui peut s'interpréter dans cette optique : alors même que l'égalité entre sexes est proclamée et que l'infériorité des salaires féminins diminue, le « marquage social » des salaires permet en quelque sorte de perpétuer le modèle de l'homme, principal pourvoyeur de revenu.

Un exemple de différenciation : l'appréciation subjective des salaires féminins

- 17 On sait à quel point l'accès des femmes au salariat a été difficile et l'est toujours dans bon nombre de pays : soit elles en sont exclues, soit elles sont cantonnées à certaines activités et même lorsqu'elles ont accès aux mêmes emplois salariés que les hommes, elles doivent se contenter de salaires inférieurs. Les préjugés sociaux relatifs aux « besoins » des femmes, supposés moindres au nom de leur statut de subordonnée et de dépendante, expliquent pour une grande part cette inégalité salariale. Très présente lors de l'émergence du salariat féminin en Europe et en Amérique du Nord (Scott, 1991), cette notion de salaire féminin comme salaire « d'appoint » se poursuit aujourd'hui. A un niveau sociétal, cette norme justifie en partie la persistance des inégalités de salaire entre hommes et femmes. Dans les pays où l'égalité professionnelle entre les sexes est proclamée et fait l'objet de législations, ce modèle de l'homme principal pourvoyeur de revenus continue d'être une image partagée par tous, aussi bien les employeurs, les syndicats, les décideurs politiques et les salarié(e)s et justifie la tolérance de fait à l'égard de l'inégalité salariale (Silvera, 1996). Au niveau intrafamilial, cette norme manifeste une inertie tout à fait remarquable, y compris lorsque les femmes disposent d'un salaire équivalent à celui de leur époux ou conjoint. Plusieurs enquêtes réalisées aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne au cours des années 1980 et 1990, alors que les femmes étaient de plus en plus nombreuses à investir le marché de l'emploi salarié, montre que les salaires

féminins font l'objet d'une véritable **différenciation** qui peut s'interpréter comme un opérateur de distinction des rôles¹⁰.

- 18 Lorsque le couple manifeste une conception plus égalitaire des responsabilités des deux sexes, l'usage des revenus féminins se rapproche davantage de celui des revenus masculins. Par contre, lorsque le couple adhère à l'idéologie du *male provider* (l'homme « gagne-pain »), le salaire de l'épouse est traité comme secondaire, moins significatif, et ceci quel que soit son montant. Les personnes (hommes ou femmes) disent qu'il est destiné uniquement aux dépenses accessoires : vêtements, vacances, produits de luxe. Non seulement cette distinction exprime et renforce la division sexuée des responsabilités, mais l'usage réel des revenus n'est pas toujours très conforme à ce qu'en disent ses possesseurs : c'est davantage un propos normatif sur le rôle souhaité par le mari pour sa femme. Par exemple, dans des familles où le salaire féminin atteint 30% du montant total des revenus, certains hommes estiment que le salaire de leur femme ne sert qu'à des babioles ; d'autres ne se prononcent même pas, arguant qu'il est difficile d'évaluer l'usage lorsque les revenus ont si peu d'importance¹¹. Comment les femmes vivent-elles cette situation ? Certaines ne s'en plaignent pas, bien au contraire ; elles en profitent pour faire des dépenses personnelles, confortant ainsi leur conjoint dans ses opinions. D'autres regrettent que leur participation au revenu familial reste inaperçue, alors même qu'elles avaient décidé d'exercer un emploi rémunéré dans l'espoir d'acquiescer une certaine reconnaissance. Certaines n'ont pas hésité à comptabiliser précisément les revenus de chacun, obligeant leur conjoint à admettre les faits. Nombreuses sont celles qui s'en accommodent, comme s'il s'agissait de préserver l'harmonie familiale. Certaines femmes confortent délibérément l'homme dans ses convictions, en sous-estimant le montant de leurs revenus ou leur participation aux dépenses communes. Il supporterait mal, disent-elles, d'être confronté à une remise en cause de son statut de protecteur.
- 19 Quel que soit son montant, quel que soit l'usage réel qui en est fait, décider d'affecter le revenu féminin à des usages secondaires et accessoires lui confère une connotation de revenu d'appoint dont ne dépend pas la survie familiale, et permet ainsi de reproduire les inégalités sexuées. La définition subjective du rôle du salaire féminin dans la survie de la famille permet d'orienter, voire de définir les responsabilités de chacun. Notons pour finir que ce stéréotype du salaire d'appoint, s'il contribue à perpétuer le processus de dévalorisation de la contribution des femmes, n'est toutefois pas une mécanique inéluctable. La situation inverse existe aussi, avec des hommes qui surévaluent le salaire de leur épouse tout en l'encourageant fortement dans leur carrière professionnelle¹². L'appréciation subjective des salaires s'apparente finalement moins à une règle sans appel qu'à une **convention** à laquelle les personnes, hommes et parfois femmes, ont recours pour **justifier** leurs actions et donner un sens à leurs relations.

Conclusion

- 20 L'analyse des pratiques monétaires montre à quel point le caractère impersonnel et anonyme de la monnaie n'est finalement qu'un leurre et combien l'opposition entre deux univers supposés étanches, celui du marché, supposé anonyme et purement contractuel, et celui de la famille, soit-disant régi par des relations de confiance et d'affection, est avant tout une reconstruction normative de la réalité. L'exemple des pratiques entrepreneuriales des femmes sénégalaises en est une illustration. Alors qu'ici le vocabulaire monétaire et marchand s'est construit en opposition avec celui des relations

affectives et familiales, là au contraire les deux s'entremêlent et se compénètrent avec une aisance surprenante. Alors qu'ici il semble saugrenu, voire malvenu, de « faire des affaires » en famille et que l'on cherche à séparer espace marchand et espace familial, là au contraire on essaie de transformer un fournisseur en parent pour s'en faire un allié. Au total, alors qu'ici les femmes ont beaucoup de mal à concilier obligations familiales et professionnelles, là elles parviennent à accorder les deux, et plus encore à s'appuyer sur leurs obligations familiales pour renforcer leurs activités commerciales. Si la dimension sociale des pratiques monétaires et marchandes apparaît de manière évidente dans les sociétés qui n'ont pas vécu ce qu'il est convenu d'appeler la modernité, elle est tout aussi vraie dans les sociétés imprégnées par cette pensée moderne. Une conception anthropologique de la monnaie consiste finalement à dire que les relations sociales **résistent** à l'homogénéisation et à l'universalisation monétaire. Et s'il est une forme de relations sociales qui résiste particulièrement à cette homogénéisation, c'est bien celle des rapports entre sexes. L'exemple de l'appréciation subjective des salaires féminins, mise en évidence par diverses enquêtes menées en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, révèle les limites de l'instrument monétaire face à la force des relations de droits et d'obligations. Le marquage des flux en fonction de l'appartenance de sexe de leur détenteur autorise le maintien des droits et des obligations sexués. Celles-ci ne se soumettent pas à l'usage supposé neutralisant de la monnaie et ne sauraient s'épuiser par l'usage d'un simple instrument.

BIBLIOGRAPHIE

- AGLIETTA M., ORLÉAN A. (dir), 1995. *Souveraineté et légitimité de la monnaie*. Paris, AEF/CREA.
- AGLIETTA M., ORLÉAN A. (dir), 1998. *La monnaie souveraine*. Paris, Odile Jacob.
- BAUMANN E., 1999. « Travail et mondialisation au Sénégal », *Document de travail*, ronéo, juin.
- BAZIN L., SELIM M., 2001. *Motifs économiques en anthropologie*. Paris, L'Harmattan (coll. Anthropologie critique).
- BOSERUP E., 1983. *Les femmes face au développement économique* [Women's Role in Economic Development, 1970]. Trad. M.-C. Marache. Paris, PUF (coll. Sociologie d'aujourd'hui).
- DELPHY Ch., 1998. *L'ennemi principal. Economie politique du patriarcat*. Paris, Editions Syllepse (coll. Nouvelles questions féministes).
- GODBOUT J. (en collab. avec CAILLÉ A.), 1992. *L'esprit du don*. Paris, La Découverte.
- GODELIER M., 1996. *L'énigme du don*. Paris, Fayard.
- GUÉRIN I., 2000. *Pratiques monétaires et financières des femmes en situation de précarité. Entre autonomie et dépendance*. Thèse de doctorat en sciences économiques. Lyon, université Lyon 2.
- HOCHSCHILD A. R. (en collab. avec MACHUNG A.), 1990. *The Second Shift : Working Parents and the Revolution at Home*. New York, Vinking.
- HOOD J., 1983. *Becoming a Two Job Family*. New-York, Praeger.
-

- HOODFAR H., 1988. « Household Budgeting and Financial Management in a Lower-Income Cairo Neighborhood », in BRUCE & DWYER (eds) *A Home Divided: Women and Income in the Third World*. Stanford, Stanford University Press: 120-142.
- LAMBERT DE FRONDEVILLE A., 1987. « Une alliance tumultueuse : les commerçantes maliennes du Dakar-Niger et les agents de l'Etat », *Cahiers des Sciences Humaines*, vol. 23, 1 : 89-103.
- LATOUCHE S., 1998. *L'autre Afrique. Entre don et marché*. Paris, Albin Michel (Bibliothèque Economie).
- MAHER V., 1981. « Work, Consumption and Authority within the Household. A Moroccan Case », in YOUNG & alii, *op. cit.* : 117-135.
- MARX K., 1963. *Critique de l'économie politique*, in *Œuvres I, Economie I*. Paris, Gallimard : 277-452 (coll. La Pléiade).
- MAUCOURANT J., 1994. *La monnaie dans la pensée institutionnaliste (Veblen, Commons, Mitchell et Karl Polanyi)*. Thèse de sciences économiques. Lyon, université Lyon 2.
- PAHL J., 1989. *Money and Marriage*. New York, St Martin Press.
- PAHL J., 2000. « Couples and their Money: Patterns of Accounting and Accountability in the Domestic Economy », *Accounting, Auditing and Accountability Journal*, vol. 13, 4: 502-517.
- PAPANEK H., SCHWEDE L., 1988. « Woman are Good with Money: Earning and Managing in an Indonesian City », in BRUCE & DWYER (eds) *A Home Divided: Women and Income in the Third World*. Stanford, Stanford University Press: 80-98.
- RIVALLAIN J., 1994. *Echanges et pratiques monétaires en Afrique du XV^e au XIX^e siècle à travers les récits des voyageurs*. Lyon/Paris, musée de l'imprimerie et de la Banque/musée de l'Homme.
- ROSPABÉ Ph., 1999. « L'identité archaïque. De la communauté au partage », *La revue du Mauss* « Le retour de l'ethnocentrisme. Purification ethnique versus universalisme cannibale », 13, 1^{er} semestre : 61-73.
- SARR F., 1998. *L'entrepreneuriat féminin au Sénégal. La transformation des rapports de pouvoirs*. Paris, L'Harmattan.
- SCOTT J., 1991. « La travailleuse », in DUBY & PERROT (dir), *Histoire des femmes en Occident. Le XIX^e siècle*. Paris, Plon : 419-444.
- SERVET J.-M., 1984. *Nomismata. Etat et origines de la monnaie*. Lyon, Presses Universitaires de Lyon.
- SILVERA R., 1996. *Les salaires des femmes, toutes choses inégales par ailleurs : discriminations salariales en France et à l'étranger. Etude réalisée pour le Conseil supérieur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes*. Paris, La Documentation française (collection Droits des femmes).
- WEINER A., 1983. *La richesse des femmes ou comment l'esprit vient aux hommes* [Women of Values, Men of Renown, 1976]. Trad. R. Sabban, D. Van de Velde. Paris, Seuil.
- YOUNG K., WOLKOWITZ C. & MACCULLAGH R., (eds), 1981. *Of Marriage and the Market: Women's Subordination Internationally and its Lessons*. London/Boston/Melbourne/Henley, Routledge and Kegan Paul.
- ZELIZER V., 1994. *The social meaning of money*. New York, Basic Books.

NOTES

1. Suite aux travaux pionniers de Karl Polanyi et John Commons (Maucourant, 1994), cette approche a été reprise et enrichie en économie par des travaux plus récents, notamment ceux de Jean-Michel Servet (1984) et ceux de l'équipe pluridisciplinaire autour d'une réflexion sur la « souveraineté et la légitimité de la monnaie » (Aglietta & Orléan, 1995 ; 1998).
2. Comme le souligne Maurice Godelier « Il ne peut y avoir de société, il ne peut y avoir d'identité qui traverse le temps et serve de socle aux individus comme aux groupes qui composent une société, s'il n'existe pas des points fixes, des réalités soustraites (provisoirement mais durablement) aux échanges de dons et aux échanges marchands » (Godelier, 1996 : 16).
3. Voir par exemple Christine Delphy (1998).
4. Sans pour autant qu'il soit possible de généraliser sur cette question de l'articulation entre parenté et relations marchandes. Sur ce point, voir L. Bazin & M. Selim (2001).
5. Nous nous appuyons ici sur des enquêtes réalisées en 1996 et 1997.
6. Elles sont trois fois plus nombreuses à se déclarer actives en 1991 qu'en 1976 (Baumann, 1999).
7. A. Lambert de Frondeville (1987) faisait le même constat à propos des commerçantes maliennes et sénégalaises.
8. Voir également F. Sarr (1998).
9. Voir, par exemple, S. Latouche (1998).
10. Nous nous appuyons ici sur les enquêtes d'Arlie Hochschild (1990) et Jane Hood (1983) menées aux Etats-Unis et celles de Jan Pahl (1989, 2000) menées en Grande-Bretagne.
11. Sur ce point, voir J. Hood (1983 : 120 sq.) & J. Pahl (1989 : 36 sq., 191 sq.).
12. Sur ce point, voir J. Hood (1983 : 126).

RÉSUMÉS

En nous appuyant sur une approche anthropologique et institutionnaliste de la monnaie, nous suggérons que la monnaie comporte une dimension sexuée qui est le fruit d'une construction sociale. D'une part, la délimitation des sphères marchandes et non-marchandes comporte souvent un aspect sexué : hommes et femmes ont rarement le même droit d'accès à la sphère marchande. D'autre part, en dépit de ses attributs d'homogénéité et d'universalité, la monnaie ne saurait neutraliser les relations de droits et d'obligations qui régulent les relations personnelles, en particulier les relations entre sexes. Quand bien même hommes et femmes disposent a priori du même droit d'accès à la monnaie et du même droit d'usage, on observe des pratiques de différenciation qui peuvent s'interpréter comme un moyen de préserver la division sexuée des rôles et des responsabilités.

On the basis of an anthropological and institutionalist approach to money and finance, we suggest that money contains a gendered dimension which is socially constructed. On the one hand, the demarcation of market and non-market spheres often contains a gendered dimension: men and women rarely have the same right of access to the market sphere. On the other, in spite of its attributes of homogeneity and universality, money isn't able to neutralize the relations of rights and obligations which regulate social relations, in particular those between men and

women. Even though they have in principle the same rights of access to and use of money, differentiating practices are observable which can be interpreted as a means to protect the gendered division of roles and responsibilities.

INDEX

Keywords : femme, finance, institution, marchand, market, money, monnaie, pouvoir, power, women

AUTEUR

ISABELLE GUERIN

IRD – LPED